

Palestine : sortir de la fatalité hydraulique

PAR PIERRE BLANC ¹

Dans ce deuxième article d'une série consacrée aux violences hydrauliques, lancée dans la revue Futuribles de mars 2008, Pierre Blanc se penche sur le cas israélo-palestinien. Il montre ainsi combien, malgré une concentration d'eau importante en Cisjordanie, la population palestinienne se trouve dans une situation de précarité hydraulique. Cela tient principalement à la mainmise d'Israël sur une grande part des ressources en eau de la région et sur leur gestion, ainsi qu'à son niveau élevé de recours à l'irrigation dans le domaine agricole. Et la construction du mur de séparation entre Palestiniens et Israéliens n'a fait que renforcer cette inégalité dans l'utilisation des ressources hydrauliques régionales.

Pour autant, une sortie de cette situation très déséquilibrée n'est pas totalement invraisemblable, nous dit Pierre Blanc. Une rétrocession aux Palestiniens d'une partie de l'eau captée par les Israéliens est envisageable, dans le cadre d'accords de paix, en particulier dans l'hypothèse d'une décolonisation accrue, mais également si Israël prenait la décision (économiquement rationnelle) de réduire les cultures très « aquavores » ou de sous-traiter une partie de sa production agricole aux Palestiniens (avec augmentation simultanée de l'apport en eau), contribuant à élever le niveau de vie par les emplois créés et donc le niveau de consommation de produits israéliens à plus haute valeur ajoutée. Mais rien de tout cela ne peut se faire sans volonté politique. S.D. ■

1. Enseignant-chercheur en géopolitique au CIHEAM-IAMM (Centre international des hautes études en agronomie méditerranéenne - Institut agronomique méditerranéen de Montpellier).

Dans un premier article ², nous avons souligné qu'il convenait plutôt de parler de violences hydrauliques que de guerres de l'eau. Il est rare en effet que des guerres se déroulent avec comme unique mobile la recherche de nouvelles ressources en eau. En revanche, il y a bien lieu de parler de violences hydrauliques, au sens de la violence définie par le sociologue Johan Galtung, c'est-à-dire qu'une allocation d'eau peut être imposée de force, ne serait-ce que par l'utilisation d'un rapport de forces avantageux. Le conflit israélo-palestinien en offre une illustration patente.

La Palestine, comme un chameau assoiffé

Jamais éloigné des feux de l'actualité, le conflit israélo-palestinien est entré dans une nouvelle phase depuis le sommet d'Annapolis (fin novembre 2007). S'il est impossible d'en conjecturer l'issue, les dossiers à résoudre sont bien connus. Parmi ceux-ci figure la question épineuse du partage de l'eau entre Israéliens et Palestiniens. Pour prendre la mesure de cette question, il n'est qu'à rappeler les déclarations de l'ancien Premier ministre Ariel Sharon dans une interview consacrée au journal *Ha'aretz* en avril 2001. Dans ce qui était affiché comme une doctrine — il est vrai revue ensuite avec la rétrocession de la bande de Gaza —, il soulignait notamment combien était impérieuse la nécessité que l'État hébreu maintienne son contrôle sur les eaux de la Cisjordanie, qui couvrent entre un quart et un tiers des besoins en eau d'Israël. Le poète arabe israélien Émile Habibi pensait-il à la Palestine lorsqu'il écrivit : « Comme les chameaux du désert mourant de soif, tandis qu'ils portent l'eau sur leur dos » ? En tout cas, la métaphore apparaît adaptée à la situation palestinienne : la Cisjordanie est un petit château d'eau tandis que la population palestinienne demeure dans une grande précarité hydraulique.

La Cisjordanie conjugue deux atouts essentiels d'un point de vue hydraulique. D'une part, les sommets qui culminent à quelque 900 mètres constituent un obstacle naturel à la circulation des flux humides venus de la côte. D'autre part, l'alternance de couches perméables (le plus souvent calcaires) et imperméables (argiles notamment) permet un très bon stockage des eaux de précipitations dans le sous-sol.

Eu égard aux ruptures de pente qui l'affectent, le sous-sol de Cisjordanie se divise en trois aquifères dont les eaux s'écoulent au gré de la déclivité (voir schéma ci-contre et carte ci-après). Et disons-le tout de suite, deux des aquifères voient leur eau s'écouler vers Israël, ce qui pousse l'État hébreu à contrôler les prélèvements palestiniens en amont, par l'Occupation.

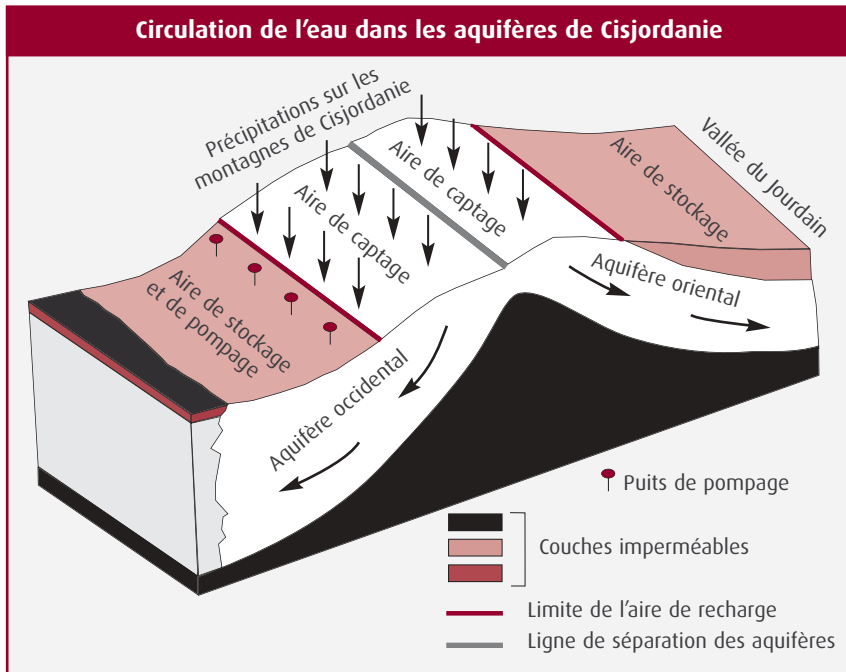
La nappe occidentale, dont la capacité de recharge avoisine les 360 millions de m³, est de loin la plus importante pour Israël, ses eaux s'écoulant vers l'ouest, c'est-à-dire vers son territoire. La nappe nord-est voit ses eaux

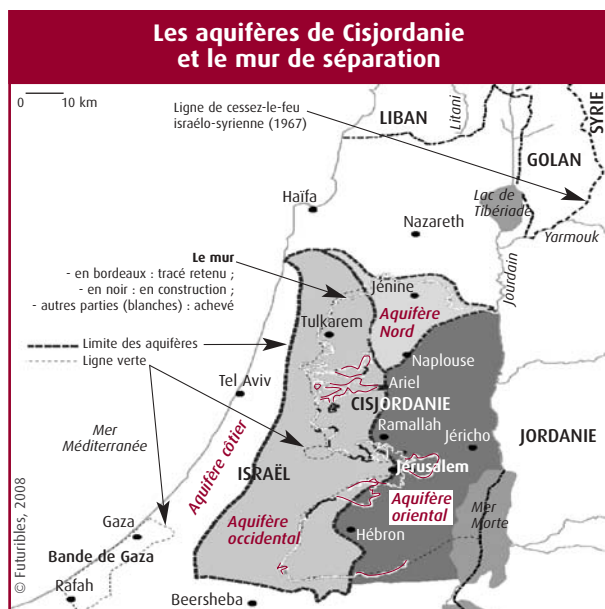
2. BLANC Pierre. « Les violences hydrauliques au Proche-Orient ». *Futuribles*, n° 339, mars 2008, pp. 5-18.

s'écouler depuis la région de Naplouse vers la plaine agricole de Jezréel qui est située en Israël. Sa capacité de recharge est estimée à quelque 145 millions de m^3 par an. Elle est alimentée en quasi-totalité par les précipitations qui tombent en territoire occupé. Là encore, des puits situés de l'autre côté de la ligne verte permettent à Israël de capter une partie des eaux de la nappe cisjordanienne.

Enfin, la nappe orientale, dont le débit varie entre 100 et 172 millions de m^3 /an, selon les références, s'écoule vers le Jourdain. Si elle ne participe pratiquement pas à l'approvisionnement en eau de l'État hébreu, en revanche, elle sert à l'alimentation des colonies israéliennes, notamment celles de la vallée du Jourdain, dont beaucoup ont une spécialisation agricole.

De son côté, la bande de Gaza est assise elle aussi sur une nappe souterraine discontinue, d'une capacité de 50 à 60 millions de m^3 /an, abondée par les eaux de pluie, assez rares dans cette région aride (entre 200 mm/an au sud et 450 mm/an au nord), et par le retour des eaux utilisées malheureusement pas ou peu traitées. À la différence des aquifères de Cisjordanie, cette nappe ne représente donc aucun intérêt hydraulique pour Israël qui détourne quand même le Wadi Gaza avant qu'il n'abonde la nappe de Gaza. Si celle-ci ne revêt pas un intérêt stratégique pour Israël, il faut quand même souligner que les blocs de colonies situés au nord et au sud de ce micro-territoire se trouvaient, avant d'être démantelés durant l'été 2005, sur des poches aquifères de bonne qualité où les Palestiniens se voyaient interdits de pomper.





Nonobstant ce très bon potentiel en eau, les Palestiniens font face à une crise hydraulique extrêmement grave. D'une part, étant donné l'occupation des territoires, les paysans palestiniens ne peuvent pas disposer autant qu'ils le souhaiteraient de l'eau que le sous-sol recèle pour irriguer leurs parcelles : ainsi, seulement 6 % des terres agricoles de Cisjordanie sont valorisées par l'irrigation.

D'autre part, l'approvisionnement en eau potable est des plus aléatoires. À Gaza, à peine 10 % des eaux seraient potables³. En Cisjordanie, 218 villes et villages palestiniens, qui représentent 10 % de la population, ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable de la Cisjordanie⁴. Heureusement, des solutions existent, mais elles présentent toutes des inconvénients : d'une part, les familles peuvent collecter les eaux pluviales, entre novembre et mars, mais leur potabilité décroît très vite. D'autre part, certains villages peuvent aussi disposer d'un approvisionnement par des sources mais leur débit est assez faible et, en fin d'été, bon nombre d'entre elles tendent à se tarir, sans compter que leur localisation dans des régions habitées et cultivées les expose aux différentes sources de pollution (insecticides, fertilisants, eaux d'égouts, etc.). Enfin, les habitants des zones non reliées au réseau d'adduction peuvent acheter de l'eau potable à des vendeurs d'eau mais la qualité n'est pas toujours assurée puisqu'on n'en connaît pas forcément la provenance. De plus, le prix est plus élevé que pour l'eau distribuée par le réseau, cette tendance étant fortement renforcée par la densification des *check-points* depuis 2000 — il y en avait 528 en octobre 2006⁵ — et par la fermeture de certaines routes qui oblige les vendeurs à rallonger leurs itinéraires et donc à accroître leurs prix.

3. Amira Hass in *Ha'aretz*, 25 août 2005.

4. Selon le rapport de l'organisation israélienne B'Tselem *Not Even a Drop: The Water Crisis in Palestinian Villages Without a Water Network*. Jérusalem : B'Tselem, 2001.

5. Selon l'OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs), 15 octobre 2006.

Même quand les municipalités sont reliées au réseau israélien, des problèmes d'approvisionnement se manifestent. L'approvisionnement d'Hébron, qui illustre bien ces difficultés, est partagé entre la municipalité et la compagnie israélienne Mekorot. Celle-ci impose ainsi des rationnements aux Hébronites en été pour assurer l'approvisionnement des colonies situées aux alentours. Et les familles palestiniennes situées sur les hauteurs d'Hébron (quartier d'Halhoul) ne reçoivent pas l'eau faute d'une pression suffisante. De son côté, la municipalité est contrainte d'adopter des mesures de remplacement en été, étant donné les entraves israéliennes à la réfection et au développement du réseau. Ainsi, au cours de l'été, la ville d'Hébron est divisée en 50 districts qui reçoivent de l'eau chacun à leur tour, une fois tous les 50 jours et durant 24 heures, cette eau devant alors être stockée.

Cette crise de l'eau qui concerne autant les volumes consommés que la qualité proposée affecte bien évidemment la santé des populations palestiniennes. L'approvisionnement insuffisant provoque carences et déshydratation. Par ailleurs, avec la pratique du stockage dans des réservoirs, l'eau stagne et devient donc impropre à la consommation. En réduisant les douches et les lavages, les Palestiniens en manque d'eau sont également davantage sujets à des maladies de la peau ou à des pathologies gastriques.

Le contrôle israélien du château d'eau palestinien

Cette crise de l'eau émane pour une grande part du contrôle israélien sur les ressources hydriques du sous-sol palestinien. On est ainsi dans une violence hydraulique plus que dans une fatalité d'ordre climatique.

La problématique hydraulique a été très tôt au cœur des préoccupations des sionistes puis, après 1948, des Israéliens. Répondant à des nécessités d'ordre symbolique (valoriser la terre des ancêtres), géopolitique (occuper le territoire) et économique (créer de la richesse), ils ont mis très tôt en place une politique de l'offre dont l'aqueduc national, qui convoie l'eau depuis le lac de Tibériade jusqu'au désert du Néguev, est le pilier depuis 1964. Cependant, ce lac est alimenté par des fleuves libanais (le Hasbani) et syrien (le Banias), sans compter qu'en aval, le Jourdain reçoit une partie de ses eaux de la Jordanie (le Yarmouk). Si la guerre de 1967 n'a pas été à proprement parler une guerre de l'eau, force est d'admettre qu'elle a permis à Israël de compléter son dispositif hydraulique.

Avec la conquête du Golan en 1967, Israël a pu ainsi entraver le projet syro-jordanien de barrage sur le Yarmouk tandis que le Banias et d'autres affluents du lac de Tibériade ont basculé sous tutelle israélienne. Mais à la faveur de cette guerre des Six Jours, c'est également le château d'eau cisjordanien qui s'est trouvé sous le contrôle israélien. Bien entendu, la mainmise sur ce territoire répondait également à des mobiles symboliques — réunifier Jérusalem, recouvrer les territoires d'Eretz Israël — ainsi que sécuritaires : il s'agissait de renforcer la profondeur stratégique d'Israël, car l'essentiel

des hommes (près de 70 % de la population) et des équipements portuaires, aéroportuaires et industriels se trouve dans la plaine étroite qui s'étire entre Haïfa et Ashdod ; d'autre part, le contrôle de positions hautes, comme dans le cas du Golan, permettait de renforcer la vigilance sur les territoires voisins.

Au niveau hydraulique, les intentions furent vite dévoilées. Avec l'ordonnance militaire n° 158 du 30 octobre 1967 stipulant qu'« il est interdit à quiconque de mettre en œuvre ou de détenir des infrastructures hydrauliques sans en avoir au préalable demandé l'autorisation auprès du commandement militaire », la ressource en eau des territoires fut donc assimilée à un bien public contrôlé par Israël. D'autres ordonnances ⁶ vinrent par la suite affiner cette affirmation en l'assortissant de mesures draconiennes destinées à créer un corpus juridique très sévère visant à empêcher les Palestiniens de prélever trop d'eau dans les nappes qui s'écoulent vers Israël, alors même que la population des territoires était en pleine croissance et que les besoins d'eau en Israël n'étaient pas, pour le moins, appelés à décroître.

Pour prévenir de trop forts prélèvements palestiniens dans les aquifères de la montagne, plusieurs mesures furent alors mises en œuvre par Israël. Le département de l'Eau de Cisjordanie (West Bank Water Department, WBWD), qui avait jusqu'alors en charge l'essentiel du réseau d'adduction de la Cisjordanie à côté des réseaux urbains, fut confirmé dans son rôle de gestionnaire du secteur de l'eau dans la zone nouvellement occupée par Israël. Mais bien qu'accueillant une main-d'œuvre palestinienne, ce service perdit ainsi son autonomie en devenant l'exécutant immédiat d'Israël qui déplaça son siège de Jérusalem à Beit El, c'est-à-dire près du gouvernement militaire en charge des territoires. Désormais exerçant sa tutelle technique sur le principal fournisseur d'eau de la Cisjordanie, l'administration civile israélienne contrôlait étroitement la distribution de l'eau dans les territoires, et ce d'autant plus que le WBWD avait pour prérogative d'assurer le suivi hydrologique des nappes et des sources.

D'autre part, en assimilant l'eau souterraine à un bien public, tout permis de forage devait alors être soumis à autorisation, la décision étant dévolue à l'occupant qui finalement n'allait accorder des permis de forage que de façon parcimonieuse. Entre 1967 et 1990, Israël autorisa ainsi les Palestiniens à forer 23 puits seulement en Cisjordanie ⁷, alors que, dans un même temps, des forages en plus grand nombre (une quarantaine) et surtout à une plus grande profondeur (jusqu'à 800 mètres) furent creusés pour approvisionner les colonies. Il importe de remarquer ici qu'aucun puits palestinien ne put être foré dans l'aquifère occidental, hautement stratégique, pendant la période allant de 1967 à 1995.

6. N° 291 de 1968, n° 369 de 1970, n° 450 et n° 451 de 1971, n° 457 de 1972 et n° 498 de 1984. Ces ordonnances réglementent l'extraction, le transfert, la consommation, la vente et le rationnement de l'eau, les infrastructures d'équipement, le permis de forage, les prix, etc.

7. AWARTANI Hisham. *Artesian Wells in Palestine: Present Status and Future Aspirations*. Ramallah : Palestinian Hydrology Group, 1992.

En outre, pour allonger des forages ou tout simplement pour opérer des réparations importantes dans les puits ou dans le réseau, les usagers palestiniens se voyaient dans l'obligation de demander également une autorisation très difficile à obtenir. Cette lourdeur qui confinait à la dissuasion était très pesante car beaucoup de puits construits avant l'Occupation n'étaient plus en état de fonctionner, eu égard à l'obsolescence du matériel ou tout simplement parce que, avec la tendance au rabattement de la nappe, certains n'atteignaient plus les eaux souterraines à différents moments de l'année, voire quelquefois toute l'année. Enfin, en vertu de l'ordonnance militaire de 1967 qui prévoyait le transfert des terres dites abandonnées vers une réserve foncière israélienne, certains puits agricoles situés sur les terres desdits propriétaires absents furent fermés.

Cette politique d'autorisation fut vite accompagnée par une mesure de contingentement des eaux d'irrigation qui représentent une partie importante des consommations (entre 65 % et 75 % selon les années). Dès 1975, Israël attribua ainsi des quotas d'irrigation aux Palestiniens tout en imposant l'installation de compteurs sur les pompes. Le WBWD, qui relevait de l'administration civile israélienne jusqu'en 1995 (cf. plus loin), faisait ainsi des relevés mensuels. Et force est de constater que ces quotas n'allaient pas suivre la tendance démographique des territoires, au contraire même, puisqu'ils furent réduits en 1986.

De façon moins détournée, Israël dénia aux Palestiniens le droit d'utiliser l'eau du bas Jourdain, ces eaux étant de toute façon détournées pour partie vers l'aqueduc national israélien, les colonies militaro-agricoles (*nakhla*) de la vallée du Jourdain s'approvisionnant directement dans la nappe orientale. De fait, étant donné les prélèvements importants qu'Israël opère après le lac de Tibériade, le Jourdain, dans sa partie aval, est devenu avec le temps un fossé d'écoulement d'eaux usées qui gagnent la mer Morte.

Étant donné cette batterie de mesures imposées par Israël, la capacité d'irrigation des Palestiniens a donc été fortement entravée depuis le début de l'occupation israélienne, et l'accord intérimaire de septembre 1995 ne fera que confirmer de façon officielle le déséquilibre des allocations qui prévalait entre Israéliens et Palestiniens à la veille des accords d'Oslo (cf. plus loin).

Par-delà ces mesures, il faut noter aussi que l'État hébreu construisit progressivement dans les territoires palestiniens son propre réseau d'exploitation. Depuis 1982, le propriétaire de ce réseau est la compagnie Mekorot. Ce transfert de pouvoir à la compagnie israélienne chargée d'intervenir dorénavant dans les territoires n'était pas fortuit. Il se produisit en effet après l'arrivée du Likoud en 1977 qui avait choisi de dynamiser le processus de colonisation, en particulier avec le plan imaginé par Mattiyahu Drobbles, et mis en œuvre par Ariel Sharon et l'administrateur civil Menahem Milson.

Ainsi, après qu'elle fut mandatée en 1982 pour œuvrer dans les territoires palestiniens, Mekorot contrôlait désormais techniquement les puits qui appartenaient toujours au WBWD et développait le réseau d'adduction des colonies à partir de nouveaux puits profonds forés essentiellement dans

l'aquifère oriental, ce qui n'affectait pas Israël qui est connecté aux aquifères occidental et septentrional.

Cependant, très rapidement, cette compagnie étendit son réseau d'adduction pour connecter, souvent contre leur gré aux dires de l'ONU⁸, certains villages et villes qui ne l'étaient pas, créant par-là même un rapport de dépendance entre les bénéficiaires palestiniens et Israël. Comme d'un autre côté le réseau palestinien avait tendance à se détériorer avec le temps, du fait de la difficulté à mobiliser les ressources financières nécessaires à sa réfection mais aussi étant donné le caractère parcimonieux des autorisations délivrées par l'administration civile israélienne, cette dépendance s'approfondit avec le temps. Ainsi, aujourd'hui encore, plus de 100 communes sont principalement alimentées par la compagnie Mekorot, tandis que d'autres se trouvent dans l'obligation de lui acheter l'eau à certains moments de l'année, une possibilité qui est permise par l'intégration partielle des réseaux d'adduction palestinien et israélien.

Au final, quelque 50 % de l'eau potable se trouvent ainsi toujours distribués par Mekorot, sans compter que le WBWD, qui est lui-même fortement contrôlé par Israël, en distribue également une bonne part à partir de ses puits. Comme l'écrit très justement Julie Trottier, la politique israélienne consistant à distribuer l'eau potable dans les territoires « implique les Palestiniens dans un processus qui réduit la possibilité d'un État viable tandis qu'il renforce la présence d'Israël⁹ ». Et un rapport de l'ONU ne dit pas autre chose en affirmant dès 1992 que « l'intégration des services de base des territoires occupés à ceux d'Israël est sur le point de rendre les premiers totalement tributaires des seconds, ce qui rendra ultérieurement leur séparation très coûteuse et très difficile¹⁰ ».

Cette dépendance se fait déjà largement ressentir puisque, par exemple, en période estivale, nombre de communes sont « oubliées » par Mekorot¹¹. Signalons en plus que quand l'eau est distribuée par la compagnie Mekorot, la vente se fait à un prix élevé, au moins un dollar US le mètre cube, tandis que les Israéliens et les colons se voient proposer deux prix, l'un pour l'irrigation, inférieur à 0,2 dollar US, et l'autre pour la consommation d'eau potable, compris entre 0,4 et 0,5 dollar US le mètre cube. Il va sans dire qu'avec un prix aussi prohibitif, les Palestiniens ne peuvent utiliser l'eau du réseau Mekorot pour l'irrigation, qui est de loin le secteur le plus « aquavore ». Ainsi, la dépendance des Palestiniens ne se double pas de la possibilité accrue pour eux de valoriser les terres agricoles. Et pour Israël, cette dépen-

8. *Les Ressources en eau du territoire palestinien occupé*. New York : Organisation des Nations unies, 1992, p. 25.

9. TROTTIER Julie. *Hydropolitics in the West Bank and Gaza Strip*. PASSIA (Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs), 1999, p. 45.

10. *Les Ressources en eau du territoire palestinien occupé*. *Op. cit.*, p. 26.

11. D'après le PHG (Palestinian Hydrology Group), en 2005, 184 villages avaient vu leur dotation diminuer. In rapport *Water for Life*. Ramallah : PHG, 2005.

dance des Palestiniens permet de contrôler les nappes puisque l'irrigation est rendue très difficile.

Il faut aussi noter que si une partie des territoires se retrouve intégrée au réseau de Mekorot, le service rendu est souvent inférieur à celui qui est fourni aux colonies de peuplement. C'est par exemple le cas dans la région d'Hébron où les colonies sont alimentées par des tuyaux d'un diamètre supérieur à ceux qui alimentent les villages palestiniens alors que ceux-ci abritent une population plus nombreuse. D'autre part, les réservoirs disposés dans les zones habitées ont des capacités très différentes selon que l'on se trouve dans une colonie ou bien dans un village. Et quand les réservoirs sont « partagés », les tuyaux dirigés vers les communautés palestiniennes sont branchés à une hauteur plus élevée sur le réservoir que ceux qui convoient l'eau vers les colonies. Ainsi, quand le réservoir tend à se vider pendant l'été, les colonies restent alimentées alors que les communautés palestiniennes peuvent se trouver dans l'obligation de chercher d'autres sources d'eau (camions-citernes par exemple avec tout ce que cela comporte d'aléas, de renchérissement de l'eau et de problèmes sanitaires).

Ainsi, le rapport de dépendance est développé sans pour autant qu'Israël assure un service optimal à la population palestinienne, loin s'en faut¹². En outre, il faut noter également le caractère assez subtil de la tutelle puisque, dans le cas d'un approvisionnement par Mekorot, Israël fait intervenir le WBWD auquel incombe la responsabilité d'ouvrir et de fermer les vannes mais aussi de facturer les consommations aux utilisateurs, évitant par-là même un contact direct entre l'occupant et l'utilisateur. Ainsi, quand l'eau de Mekorot est achetée par une municipalité via le WBWD, celle-ci doit ensuite la facturer à ses clients avant de retourner le règlement au WBWD qui l'acquitte alors à Mekorot.

Du fait de cette tutelle exercée par l'État hébreu, la répartition des eaux des aquifères était ainsi très favorable aux Israéliens à la veille des accords d'Oslo II (28 septembre 1995) : pratiquement 80 % des eaux des nappes étaient dévolus à Israël contre quelque 20 % aux Palestiniens, l'aire de captage des eaux se situant pourtant à 75 % en Cisjordanie. Bien entendu, seul un rapport de forces déséquilibré en faveur d'Israël pouvait expliquer la perpétuation d'une telle répartition à tout le moins inique.

Malheureusement, le processus de paix n'a pas modifié cette répartition. Au contraire, il l'a entérinée puisque le partage des aquifères tel qu'il est prévu dans le cadre d'Oslo II (cf. encadré ci-après) organise le déséquilibre. Les proportions 20/80 sont maintenues et l'autorité palestinienne de l'eau (Palestinian Water Authority), qui veille désormais sur tout le secteur hydraulique palestinien, se trouve soumise au contrôle de l'administration civile israélienne.

12. Selon le rapport de B'Tselem, *Thirsty for a Solution* (Jérusalem : B'Tselem, 2000), 56 % de l'eau urbaine palestinienne seraient fournis par Israël. Ce « service » a une forte propension à se détériorer depuis le début des années 2000 selon le PHG (*op. cit.*).

OSLO II : LA CONFIRMATION DU DÉSÉQUILIBRE

L'accord d'Oslo II (28 septembre 1995) a entériné le partage très déséquilibré de la ressource en eau au Proche-Orient. Pour chaque aquifère, les usages palestiniens et israéliens sont fixés. Au final, ils sont respectivement de 17 % pour les Palestiniens et de 83 % pour les Israéliens.

Cependant, une incertitude demeure au sujet de l'aquifère oriental dont il est dit que sa capacité est de 172 millions de mètres cubes. Si l'on tient compte des 94 millions de mètres cubes affectés, il resterait donc 78 millions de mètres cubes non utilisés. Dans l'hypothèse où ils seraient alloués aux Palestiniens — mais rien n'est stipulé en ce sens dans le texte de l'accord —, d'aucuns voient dans le pompage de ces 78 millions de mètres cubes un moyen de résoudre la crise de l'eau.

Cependant, les experts divergent à ce sujet. Des doutes subsistent en effet sur la capacité réelle de l'aquifère et l'eau qui s'y trouve est de qualité très inégale. En particulier, des hydrologues israéliens (Jehoshua Schwarz, Haim Gvirtzman) ont déjà fait connaître leurs réserves à propos de la capacité de recharge de l'aquifère.

Outre la consécration du partage inéquitable de l'eau, l'accord d'Oslo II reconnaît de fait la possibilité à Mekorot de prélever de l'eau dans la partie palestinienne des aquifères, et de la facturer au prix coûtant aux villes et villages palestiniens. Il est en effet précisé que « dans le cas d'un achat d'eau par l'une des parties à l'autre, l'acheteur devra couvrir le coût réel supporté par le fournisseur pour extraire et acheminer l'eau ». Étant donné que l'achat n'a lieu que dans un sens, les Palestiniens doivent donc payer l'eau à Mekorot au prix fort, tandis que rien n'oblige la compagnie israélienne à faire payer les colonies dans une optique de recouvrement des coûts.

Enfin, cet accord reconnaît la tutelle israélienne dans le système décisionnaire hydraulique de Cisjordanie puisque non seulement la Palestinian Water Authority est soumise à un comité mixte, mais dans les zones C (sous contrôle israélien, qui représentent 60 % de la Cisjordanie), l'institution palestinienne est aussi soumise au Haut comité à la planification de l'administration civile d'Israël, qui porte l'avis de 15 ministères.

P.B.

Nouvelles allocations prévues dans le cadre de l'accord intérimaire

	Volume alloué aux Palestiniens (millions de m ³)	Proportion au total	Volume alloué aux Israéliens (millions de m ³)	Proportion au total
Aquifère oriental	24 (forages) + 30 (sources) = 54 (+ 78 ?)	Entre 57,4 % et 76,7 % (si les 78 millions de m ³ sont alloués aux Palestiniens)	40 (forages)	Entre 42,6 % et 23,3 % si les 78 millions de m ³ sont alloués aux Palestiniens
Aquifère nord-oriental	25 (forages) + 17 (sources) = 42	29 %	103 (forages et sources : Gilboa et Beisan)	71 %
Aquifère occidental	20 (forages) + 2 (sources) = 22	6 %	340	94 %
Total	118	17 % à 29 %	483	Au moins 71 %

Source : d'après l'Accord intérimaire du 28 septembre 1995.

Non seulement la situation ne s'est pas améliorée mais depuis 2002, la construction du mur de séparation est venue porter un coup supplémentaire à la « souveraineté hydraulique » des Palestiniens, puisque cet « ouvrage » vient séparer les territoires palestiniens de certains des puits agricoles désormais disposés du mauvais côté du mur. Ceci n'est certainement pas fortuit, l'aire de captage des eaux de la nappe occidentale tendant désormais à se retrouver davantage du côté israélien. En effet, comme le fait remarquer le rapport de l'Autorité palestinienne remis à la Cour internationale de justice le 30 janvier 2004 : « Le sol de la Cisjordanie est rocheux et difficile à forer ; la qualité des champs de captage varie considérablement selon les endroits. La région qui longe les limites nord et ouest de la Cisjordanie, où le mur est en construction, recèle certains des champs de captage les plus productifs de l'aquifère ouest. Il est beaucoup plus facile et beaucoup plus économique d'extraire de l'eau dans cette région de la Cisjordanie que plus à l'est. » Ainsi, l'appréciation de l'hydrologue Abdel Rahman Tamimi ne semble pas exagérée lorsqu'il qualifie cet ouvrage de « mur de l'eau ¹³ » (voir carte *supra*).

La fin de la violence hydraulique : un scénario possible

Paradoxalement, alors que la Cisjordanie est assise sur un sous-sol riche en eau, les Palestiniens font donc face à une crise hydraulique sans précédent. Grâce à l'appareil juridique qu'il a mis en œuvre et à la force de coercition qui est la sienne, l'État hébreu est devenu de fait un État d'amont malgré sa situation géographique, en aval du système aquifère de Cisjordanie et, plus largement, de tout le bassin hydrographique du Jourdain.

Ainsi non seulement les Palestiniens ne peuvent pas prélever l'eau qu'ils pourraient extraire de leur sous-sol, mais en plus certaines de leurs municipalités se trouvent reliées au réseau d'adduction des colonies de la compagnie Mekorot pour un service onéreux et aléatoire.

Il résulte de tout cela une crise de l'eau dont la résolution s'avère urgente. Il va sans dire que les Palestiniens peuvent agir de leur côté en optimisant la gestion du maigre quota qui leur est dévolu. Ce faisant, il peuvent ainsi faire reculer « la pénurie de second ordre » telle que la définit le sociologue suédois Leif Ohlsson, c'est-à-dire une pénurie liée à des problèmes de gestion de l'eau : l'organisation de l'irrigation n'est pas optimale et des améliorations sont possibles, notamment par un recours encore plus grand à des techniques d'irrigation modernes et à des modes de gestion sociale plus concertés ; de même, les Palestiniens se doivent-ils de lutter contre les prélèvements anarchiques à Gaza qui tendent à aggraver la crise de l'eau sur ce petit territoire densément peuplé.

13. Le 16 août 2004, article repris par la revue de l'association France-Palestine.

Mais les efforts pour permettre une sortie de la crise hydraulique incombent pour l'essentiel à la partie israélienne, tant lui revient la responsabilité d'une répartition à tout le moins déséquilibrée de la ressource. Ainsi, cette sortie de crise ne peut se produire qu'à la condition que l'État hébreu s'engage dans un processus de rétrocession, au moins partiel, de la ressource en eau prélevée dans les aquifères de Cisjordanie. Un chercheur israélien, Hillel Shuval, avait admis cette idée dès 1992, c'est-à-dire à un moment où s'amorçaient les négociations de paix¹⁴. Et celui-ci le situait aux alentours de 125 m³ par personne. En considérant que la population palestinienne est d'environ 2,8 millions d'habitants¹⁵, et au vu du déficit d'accès côté palestinien — entre 55 et 73 m³/an¹⁶ —, ce sont entre 154 et 204 millions de m³ qui devraient être ainsi rétrocédés par l'État hébreu — cela dans le cas où le supplément d'approvisionnement de la bande de Gaza se ferait par les aquifères de la montagne, une hypothèse qui n'est pas unique puisque le dessalement de l'eau de mer paraît très envisageable (auquel cas la rétrocession serait bien moindre).

Cette rétrocession pourrait être momentanément plus élevée afin de permettre aux Palestiniens d'irriguer une partie de leurs surfaces agricoles, qui sont vitales à leur économie. Mais à terme, du fait de la croissance démographique prévue — ils devraient être autour de 4,1 millions en 2025¹⁷ —, les Palestiniens seraient dans l'obligation de réduire les prélèvements pour l'irrigation en modernisant leurs techniques ou en utilisant l'eau usée.

À l'évidence, la décolonisation, sinon totale, du moins partielle des territoires faciliterait ce transfert d'eau, surtout s'il s'agit de colonies agricoles, comme celles de la vallée du Jourdain qui sont, de loin, les plus consommatrices en eau alors qu'elles n'accueillent que quelque 5 000 habitants. Mais en outre, ce scénario d'une rétrocession partielle de l'eau des nappes serait facilité si, de son côté, Israël réduisait ses prélèvements. Dans un tel cas, sa population n'en souffrirait pas outre mesure dès lors que cette rétrocession serait accompagnée d'une diminution de l'irrigation notamment. Or, la diminution de la part consacrée à l'irrigation est loin d'être irréalisable dans un pays dont le modèle sioniste de l'intégration nationale par le développement agricole ne convainc plus de larges franges de population. En effet, beaucoup d'Israéliens tendent à mettre les exigences hydrauliques du secteur agricole en regard des données économiques et démographiques. Faut-il rappeler que si la consommation en eau du secteur agricole atteint plus

14. SHUVAL Hillel. « Approaches to Resolving the Water Conflicts between Israel and her Neighbours: A regional Water for Peace ». *Water International*, vol. 17, 1992, pp. 133-143.

15. Selon Youssef Courbage, ils étaient 2,867 millions en 2005. In « Les enjeux démographiques en Palestine après le retrait de Gaza ». *Critique internationale*, n° 31, avril-juin 2006, pp. 23-38.

16. On peut retenir le déficit de 55 m³ par habitant si l'on prend le volume consommé de 70 m³ par an comme l'avance Georges Mutin dans son livre : *L'Eau dans le monde arabe*. Paris : Ellipses, 2000. C'est également ce volume qui est donné dans le rapport de B'Tselem : *Thirsty for a Solution*. *Op. cit.* Selon Anders Jägerskog et David Phillips (in *Rapport mondial sur le développement 2006*. New York : Programme des Nations unies pour le développement, 2006), le déficit est de 73 m³ par an et par habitant.

17. Cf. COURBAGE Youssef. *Op. cit.*

de 60 % au total en Israël, la part de l'agriculture dans le produit national est estimée à 2,2 %, sans compter que ce secteur est largement subventionné et que la population active agricole est de 2,5 % ?

Eu égard à cette disproportion, la question des choix hydrauliques opérés par les autorités tend à s'inviter dans les débats politiques en Israël. Des critiques ont été particulièrement ciblées sur l'influence prépondérante des agriculteurs et sur le *lobby* des kibboutzim. Un premier débat officiel a même été organisé le 26 juin 2001 à la Knesset au sein de laquelle une commission d'enquête parlementaire sur l'eau a été créée. Jusqu'à maintenant, ce débat est finalement resté assez contenu, sans doute du fait de l'arrivée du Likoud au pouvoir en février 2001. Mais la perspective d'une diminution de l'irrigation apparaît inéluctable et, avec elle, la possibilité de marges de manœuvre pour rétrocéder de l'eau aux Palestiniens.

De fait, cette diminution de l'irrigation est bien intégrée par nombre de chercheurs, de vulgarisateurs et d'agriculteurs israéliens. Ainsi, depuis le milieu des années 1970, Israël a peu développé ses surfaces irriguées et, surtout, l'État hébreu a désormais recours à des techniques sophistiquées d'irrigation, réputées très économes en eau (goutte-à-goutte, gestion informatisée...). Comme l'a écrit l'universitaire israélien Jacques Bendelac : « Dans les années 1980, la production agricole a augmenté de 5 % l'an environ, sans augmentation de la consommation d'eau. Les cultures se sont donc orientées vers des productions qui absorbent peu d'eau et qui trouvent facilement des débouchés sur les marchés étrangers. Pour celles qui sont exigeantes en eau, leur rendement en dollars à l'exportation par mètre cube d'eau consommée est un des principaux critères pris en compte dans le choix des cultures. Ainsi, la culture de fruits tropicaux (comme la banane ou l'avocat) ou de fleurs sous serres sont des productions "rentables" parce que le rendement en dollars à l'exportation par mètre cube d'eau consommée est très fort, alors que d'autres — comme la culture du coton — sont en recul parce que plus coûteuses ¹⁸. »

Mais il faudra aller plus loin et descendre bien en deçà de l'allocation à l'agriculture des ressources en eau telle qu'elle prévaut en Israël et qui dépasse les 60 %. Israël doit ainsi aller plus avant dans l'application du concept de « commerce de l'eau virtuelle » que l'on peut résumer par une question : pourquoi ne pas importer les produits alimentaires qui exigent de grands volumes d'eau pour être fabriqués et, partant, faire des économies conséquentes ? Cette idée va dans le même sens que celles développées à plusieurs reprises par l'Israélien Gershon Baskin et qu'il a remises en avant au cours de la sécheresse de 1999. Constatant que le coût de la main-d'œuvre palestinienne est meilleur marché, il suggère ainsi de laisser aux Palestiniens la plupart des productions agricoles, en leur conférant beaucoup plus d'eau des aquifères. Ce faisant, ceux-ci verraient leur niveau de vie s'amé-

18. BENDÉLAC Jacques. « Les multiples défis de l'agriculture israélienne ». In BLANC Pierre (sous la dir. de). *Du Maghreb au Proche-Orient : les défis de l'agriculture*. Paris : L'Harmattan, 2002, pp. 177-194.

liorer et par conséquent ils pourraient acheter à Israël des produits industriels qu'ils ne sont pas en mesure de fabriquer.

Mais il ne s'agit pas pour autant d'arrêter l'irrigation des cultures en Israël. En revanche, ce pays peut encore accroître l'efficacité de celle-ci mais également continuer à développer un arrosage à partir d'eaux usées. Aujourd'hui, avec un taux de traitement de 70 %, Israël est le pays au monde qui réutilise le plus ses eaux usées.

La présence de nappes saumâtres au sud (nappe du Néguev) devrait également permettre de compléter les approvisionnements en eau, au moins pour l'agriculture. Avec ce procédé, la compagnie Mekorot devrait ainsi parvenir rapidement à fournir 40 millions de m³/an.

Outre ces possibilités, il y a également l'idée de convoier de l'eau en provenance de territoires bien pourvus en eau comme la Turquie. Mais, en dépit de l'alliance consacrée en 1996 entre Ankara et Tel-Aviv, Israël ne semble pas souhaiter dépendre trop lourdement d'un pays qui pourrait avoir un agenda politique quelque peu différent du sien ; or on sait bien que la distribution d'une ressource rare peut être un instrument au service de visées géopolitiques.

Ainsi, avec le potentiel en ressources nouvelles et surtout les possibilités d'économie d'eau qu'Israël peut consentir, rien ne paraît vraiment impossible. Un ancien commissaire à l'Eau, Meir ben Meir, affirmait d'ailleurs dans un entretien : « N'étaient les raisons idéologiques et pratiques de cultiver et d'irriguer la terre, Israël n'aurait aucun problème d'eau ¹⁹. » Il n'est donc ici aucunement question de nécessité vitale. Les plans de paix existent, les modalités techniques de leur réalisation dans les domaines que nous avons étudiés, également. Si les voies tracées ici rapidement étaient concrètement envisagées, les Palestiniens pourraient se sortir de la double crise hydraulique mais aussi alimentaire qui secoue les territoires. Quant à Israël, son développement ne serait pas hypothéqué et sa sécurité ne s'en trouverait pas amoindrie, au contraire. L'essor de l'agriculture irriguée en Palestine pourrait même donner lieu à des transferts de technologie en provenance d'Israël où notamment la société Netafim, spécialisée dans les équipements hydrauliques, excelle.

Même si ces chemins semblent prometteurs, il reste cependant à faire émerger la volonté politique de les prendre. À l'aporie que représente la logique d'occupation, de colonisation et d'annexion israélienne, il importe de substituer une logique du vivre ensemble qui suppose le partage de la ressource en eau. Des acteurs israéliens, dont certains hydrologues, ont bien conscience de cette priorité. Gageons que le discours de ceux-ci, plutôt d'ordre technique, dépasse l'arène des colloques et des *think-tanks* et s'invite dans l'ordre du politique.

19. Entretien rapporté par Jan Selby, in *Water, Power and Politics in the Middle East. The Other Israeli-Palestinian Conflict*. Londres : I.B. Tauris, 2003, p. 69.